



Mairie de Saules

## Compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 28 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

**Présents** : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Liliane CHARITE, Pascal MANGANONI, Jean-Pierre JACQUIN, Dominique MUTTONI, Mickaël ULAS

**Absent non excusé** : Jean-Michel GIRARDET

**Secrétaire de séance** : Pascal MANGANONI

### Approbation du compte rendu du 23 septembre 2016

#### 1/ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire remet aux membres du conseil copie de l'arrêté de Monsieur le Préfet portant création au 01/01/2017 de la **Communauté de communes Loue – Lison**. Cet arrêté s'intitule : arrêté portant création d'une communauté de communes par fusion des communautés de communes du Pays d'Ornans (CCPO), Amancey-Loue-Lison (CCALL) et du canton de Quingey (CCCQ) et extension aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus.

Concernant l'article 8 page 8 du présent arrêté "les conseils municipaux des communes membres disposent, à compter de sa publication, d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la composition du conseil communautaire (nombre de sièges et leur répartition) sans que cette délibération puisse être prise après le 15 décembre 2016. A défaut de délibération dans ce délai, la composition du conseil communautaire est arrêtée par le représentant de l'Etat dans le département..."

Conformément aux modalités prévues au II et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT, les conseillers communautaires sont désignés ou élus dans les conditions prévues au 1° de l'article L.5211-6-2 du CGCT.

Le maire précise que pour la désignation ou élections des conseillers communautaires, deux alternatives existent : le droit commun ou le régime dérogatoire. Dans cette dernière, les communes plus importantes perdent des sièges alors que les plus petites n'en gagnent pas. En régime dérogatoire, le nombre de conseillers communautaires passeraient de 101 à 92 conseillers.

La délibération de notre conseil n'étant pas obligatoire, le droit commun s'appliquera par défaut.

Le conseil décide de ne pas délibérer sur cette question de l'élection ou désignation des conseillers communautaires. Le conseil communautaire de la CCPO sera invité à émettre un avis favorable au régime de droit commun à l'occasion du prochain conseil.

Dans le droit commun, la commune de Saules aurait 1 délégué comme actuellement, Ornans 14, Arc-et-Senans 4, Quingey 4, Tarcenay 3, Vuillafans et Amancey 2 et tous les autres 1

#### 2/ DEMISSION Pascale GIRARDET-MOREL

Le maire remet au conseil copie de la lettre de Pascale GIRARDET-MOREL qui démissionne du conseil municipal. Le conseil prend acte de sa décision. La répartition de ses commissions est proposée aux membres du conseil et n'a pas trouvé de candidat pour l'instant.

#### 3/ MODIFICATIONS BUDGETAIRES

A la demande du maire, le conseil, à l'unanimité vote un crédit de 2000 € pour pourvoir au financement de la tondeuse et remorque du Syndicat de la Barèche.

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES

- **Exploitation forêt** : A ce jour, cinq personnes souhaitent se voir attribuer de l'affouage.

- **Accessibilité bâtiments communaux** : Dans le bâtiment école-mairie le bloc sanitaire est terminé et en fonctionnement, à la satisfaction de tous.
- **Voirie** : Le chemin des Couleurs a été refait le 27/10/2016 par l'entreprise BONNEFOY.
- **Panneaux** : Les panneaux d'agglomération ont été déplacés par le Département. Une réflexion est en cours aux fins de savoir s'il faut y remettre des jardinières de fleurs.
- **Remerciements** : de Béatrice VOUILLOT, secrétaire de mairie suite au geste de la commune lors du décès de son père.

#### **5/ PERMIS EARL DE L'AVENIR**

La parole est donnée à Martial KOVALIK, propriétaire exploitant de l'EARL de l'Avenir, chemin de Ceinture, qui a déposé le 06/09/2016 un permis de construire pour un séchoir à balles rondes de fourrage. Cette installation pose problème dans la mesure où elle est située à 85 mètres de la maison du riverain le plus proche (Louis DAUDEY), la norme étant 100 mètres. L'avis du conseil est demandé par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations à son initiative.

Martial KOVALIK ne participant pas au vote, le conseil délibère favorablement à l'implantation de cette installation.

Louis DAUDEY a établi une attestation allant dans le même sens. Martial KOVALIK refera une nouvelle demande avec dérogation de distance.

#### **6/ 11 NOVEMBRE**

La cérémonie patriotique de la commémoration de la guerre 14 – 18 aura lieu à Charbonnières-les-Sapins le vendredi 11 novembre 2016 au Monument aux Morts à 11H00.

Séance levée à 22H00

Prochain conseil : vendredi 25 novembre 2016 à 20H30